



## **Avenant n°3 de la convention de délégation de gestion Incubateur Justice 2023 - 2024**

Entre

**Le Ministère de la Justice**

Adresse : 13 place Vendôme 75001 Paris

Représentée par Xavier Albouy, Chef de Service Numérique

Ci-après dénommée « le délégant »

Et

**La Direction Interministérielle du Numérique (DINUM)**

Adresse : 20 avenue de Ségur – TSA 30 719 75 334 PARIS Cedex 07,

Représentée par Stéphanie Schaer, Directrice interministérielle du numérique,

Ci-après dénommée « le délégataire » ou « la DINUM »,

### **Contexte**

Une convention de délégation de gestion entre le délégataire et la DINUM a été signée le 07/07/2023 pour poursuivre l'accompagnement des services numériques Info Parquet et Mon Suivi Justice, ainsi que l'investigation et la structuration de la nouvelle promotion de Startups d'État issues de l'appel à innovateur de l'incubateur de la Justice, en suivant l'approche documentée sur la page <https://beta.gouv.fr/approche/>.

La convention initiale est accessible à ce lien :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/r/d91b4d63-2ccf-4da0-8140-fadb2e7d37d7>

Le 1er avenant pour couvrir la fin d'année 2023 et le 1er semestre 2024 pour l'ensemble des Startups d'Etat de l'incubateur Justice est accessible à ce lien :

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/r/1c5cef6b-38eb-4b58-9193-3fabfc3bcfaf>

Le 2e avenant pour couvrir l'ensemble des besoins en coaching des Startups d'Etat Justice jusqu'à juin 2024 est accessible à ce lien : <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/r/70aa747b-b25d-4903-9b63-64c8dd60be76>

**Ce 3e avenant vise à mettre à jour le code d'activité et le domaine fonctionnel** qui ont été modifiés depuis la convention initiale.

## Article 1 : Exécution financière de la délégation

Le présent avenant modifie le numéro d'activité et le domaine fonctionnel prévu à l'article 5 de la convention initiale.

Références Chorus :	
Axe ministériel 1	
Domaine fonctionnel :	<b>0310-09-02</b>
Centre financier :	0310-SGAL-SSIC
Activité(s) :	<b>0310ACAV0501- Innovation</b>
Centre de coût :	SEGSSMM075

Pour rappel, le délégant octroie au délégataire **un budget total de 289 000€** en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), mis à disposition selon l'échéancier suivant :

	AE	CP
2023	<b>175 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
2024	<b>114 000 €</b>	<b>189 000 €</b>

## Article 2 : Publication de l'avenant

Le présent avenant et tout nouvel avenant seront publiés selon les mêmes modalités que celles prévues à l'article 8 de la convention.


Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à Paris, le 11/04/2024

Pour le délégant,

Xavier Albouy, directeur DNUM

La DINUM

Ishan BHOJWANJ  


15 avr. 2024  
Par délégation,  
Le chef de département "Incubateur de services numériques"  
Direction interministérielle du numérique